



## Vol chez H&M avec prise d'identité : vont-ils vraiment porter plainte ?

Par **Bf**, le **17/12/2021** à **14:28**

Bonjour ,

Je ne sais pas ce qui m'a pris mais je suis sortie de chez H&M ce midi avec dans mon sac 3 articles non payés d'une valeur peu élevée, et un autre payé en caisse. Je le regrette tellement, mais il est bien entendu trop tard... Le portique a bien entendu bipé donc le vigile m'a demandé de sortir les affaires du sac. Sous la pression, j'ai nié en disant que j'avais acheté les articles plus tôt dans la journée (quelle décision idiote, on est bien d'accord). Ils m'ont pris simplement ma carte d'identité pour en faire une photocopie (+ repris bien entendu les 3 articles suspects) et ils m'ont dit de revenir avec la preuve de paiement sinon ils porteraient plainte.

Que va-t-il se passer maintenant ? Je suis tellement stressée. Je précise que je suis majeure. De plus, mon adresse sur la carte d'identité date d'il y a 6 ans donc s'ils m'envoient une lettre je ne la recevrai pas. Vont-ils vraiment porter plainte ? Vais-je être convoquée par la police ? Que se passe-t-il s'ils envoient une convocation à mon ancienne adresse ? C'est la toute première fois que cela m'arrive, quel que soit le magasin, et bien entendu la dernière, et je ne sais pas quoi faire ni quoi croire.

Merci d'avance pour vos réponses, j'avoue que je suis en totale panique...

Par **amajuris**, le **18/12/2021** à **10:59**

bonjour,

il est impossible de répondre à cette question, puisque c'est le responsable du magasin qui décide ou non de déposer une plainte pour vol contre vous.

les gens qui pratiquent le vol à l'étalage le regrettent mais, uniquement lorsqu'ils se font prendre, c'est une calamité pour les commerçants.

salutations

Par **Bf**, le **18/12/2021** à **14:15**

Bonjour,

Merci d'avoir pris le temps de me répondre.

Par **Tisuisse**, le **19/12/2021** à **07:04**

Bonjour,

2 éléments qui vont jouer contre vous :

1 - vous êtes dans l'incapacité d'apporter la preuve que vous avez acheté ces articles précédemment,

2 - tout courrier qu'ils pourraient vous adresser leur sera retourné avec la mention "n'habite pas l'adresse indiquée".

Pour le reste, vous avez déjà posé la question sur d'autres forums et avez reçu des réponses, lisez-les. Merci.